

Du Buis à la Trézenne



Visorando



Randonnée n°4877801

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Randonnée vous menant à deux pas de l'Èvre et de son affluent, la Trézenne. Randonnez à travers les champs et le long des coteaux escarpés et partez à la découverte d'un patrimoine bâti, de la faune et de la flore typique des Mauges.

Durée :	4h45	Difficulté :	Moyenne
Distance :	15.04km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	154m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	159m		
Point haut :	107m	Commune :	La Boissière-sur-Èvre (49110)
Point bas :	24m		



Description

Se garer Place de la Mairie à Boissière-sur-Èvre. Suivre le **balisage Rose**.

(D/A) Face à l'Église Saint-Symphorien, empruntez sur la gauche l'Allée des Jonquilles puis poursuivez à gauche dans la Rue des Vignes Rouges.

(1) Au croisement, filez à droite sur l'Allée des Coteaux et rejoignez la Rue de l'Èvre. Continuez à gauche jusqu'à la Maison Neuve puis poursuivez tout droit à travers champs. Traversez la Trézenne pour atteindre la Bourassière.

(2) Traversez l'exploitation agricole et arrivé à l'embranchement, empruntez le sentier à droite en quittant la route goudronnée. Continuez à travers champs en suivant le balisage Rose.

(3) Au Frêne, retrouvez le goudron et allez tout droit. Dépassez Bel-Air et poursuivez jusqu'à une intersection.

(4) À l'intersection en T, dirigez-vous à droite sur le chemin, traversez la D152 **prudemment** et dirigez-vous vers les exploitations agricoles que vous traverserez. Prenez votre temps pour admirer l'architecture des fermes typique des Mauges.

(5) Bifurquez à droite puis serrez à droite à l'embranchement suivant, et continuez sur le sentier pendant jusqu'à retrouver la Trézenne.

(6) Traversez-la puis dirigez-vous à gauche pour déboucher sur une voie plus large. Suivez-la à droite jusqu'au croisement de Saint-Jean.

(7) Traversez la route goudronnée puis poursuivez en face à travers champs jusqu'à rattraper la D143. Faites un droite/gauche, puis dirigez-vous en face en longeant l'étang à main gauche.

(8) À l'intersection, poursuivez à gauche jusqu'au calvaire.

(9) Continuez à gauche à l'embranchement pendant environ 1 km jusqu'à retrouver la route goudronnée et filez tout droit jusqu'à la Madeleine.

(10) Obliquez à droite et longez la route jusqu'au Carroye. Au niveau de la mare, prenez à droite à travers champs jusqu'à la Petite Audouinière et poursuivez dans la même direction pendant environ 800 m.

(11) Tournez à droite à l'intersection en T et filez jusqu'au Moulin Rouge. Faites un droite/gauche sur la D252 et continuez tout droit entre les champs.

Points de passages

D/A Place de la Mairie de la Boissière sur Evre

N 47.301041° / O 1.079791° - alt. 77m - km 0

1 Croisement de la boucle

N 47.300023° / O 1.077646° - alt. 75m - km 0.22

2 La Bourassière

N 47.295681° / O 1.067059° - alt. 37m - km 1.26

3 Le Frêne

N 47.291681° / O 1.072373° - alt. 62m - km 1.97

4 Intersection en T

N 47.285043° / O 1.076251° - alt. 80m - km 2.82

5 La Bazinière

N 47.285045° / O 1.084257° - alt. 79m - km 3.44

6 La Trézenne

N 47.291907° / O 1.085146° - alt. 39m - km 4.27

7 Embranchement de Saint-Jean

N 47.29572° / O 1.087645° - alt. 66m - km 4.86

8 La Grande Bête, à gauche

N 47.305622° / O 1.085752° - alt. 86m - km 6.03

9 Calvaire, à gauche

N 47.309242° / O 1.090992° - alt. 93m - km 6.6

10 La Madeleine

N 47.306257° / O 1.104403° - alt. 92m - km 7.68

11 Intersection en T

N 47.316782° / O 1.100349° - alt. 96m - km 9.14

12 Bifurcation à droite

N 47.315997° / O 1.08161° - alt. 98m - km 10.59

13 La Maltière

N 47.311557° / O 1.069575° - alt. 87m - km 11.76

14 Ruisseau de Beugnon

N 47.304961° / O 1.071485° - alt. 75m - km 12.58

(12) Continuez votre chemin en vous dirigeant à droite jusqu'à la D152. Virez à gauche, longez la route pendant 150 m et bifurquez à droite jusqu'à vous rendre à la Maltière en allant tout droit. Prenez à droite pour traverser l'exploitation agricole.

(13) Allez de nouveau à droite en lisière de bois, et filez jusqu'au deuxième embranchement où vous vous dirigerez sur la gauche.

(14) Suivez le sentier à droite jusqu'au Ruisseau de Beugnon. Prenez une pause et admirez le magnifique panorama de la Vallée de l'Èvre s'offrant à vous. Longez le ruisseau puis traversez-le à proximité de la petite retenue d'eau.

(15) Tournez tout de suite à gauche et poursuivez jusqu'à retrouver la Rue des Vignes Rouges dans le bourg de la Boissière-sur-Èvre. Allez tout droit.

(1) Poursuivez à droite puis bifurquez à droite avant l'église pour emprunter l'Allée des Jonquilles et retrouver le parking Place de la Mairie (D/A).

15 Retenue d'eau
N 47.309544° / O 1.077074° - alt. 79m - km 13.73

D/A Place de la Mairie de la Boissière sur Èvre
N 47.301041° / O 1.079791° - alt. 77m - km 15.04

Informations pratiques

Une aire de pique-nique au Corneau est disponible à proximité de la randonnée et un superbe point de vue sur la vallée de l'Èvre s'offre à vous près du Ruisseau du Beugnon.

A proximité

En prêtant l'œil, vous remarquerez sans doute les plantes emblématiques de la région telle que la fritillaire pintade, ou même les caractéristiques architecturales des fermes dans les Mauges.

La Vallée de la Trézenne : petite vallée formée par un affluent de l'Èvre et comportant plusieurs boisements frais, des pelouses à végétation silicicole, ainsi que des prairies humides bocagères en fond de vallon.

Le Moulin Rouge : comme beaucoup de moulins, il est brûlé en 1789 et sera remis en état en 1812 afin qu'il retrouve sa capacité de production. En 1926, les ailes de l'édifice sont démontées et vendues pour équiper un autre moulin à Liré. Au début des années 80, le moulin fut remis en état par l'association des Amis des moulins d'Anjou après plus de soixante années d'inactivité. Il culmine à 103 m de haut.

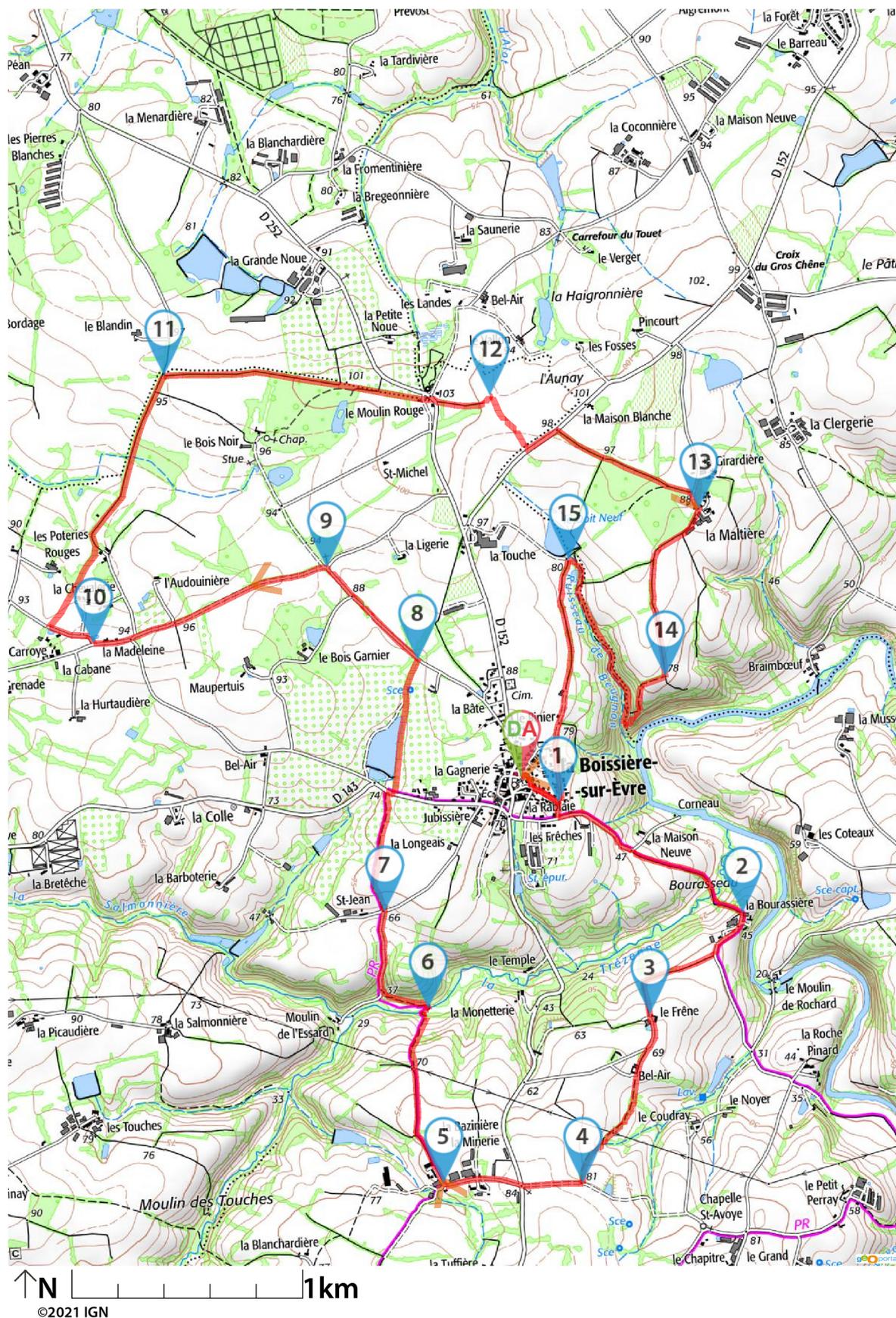
La stèle aux aviateurs : dans la nuit du 26 au 27 juillet 1944, un bombardier anglais de la Royal Air Force s'est abîmé à la Boissière-sur-Evre. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer le crash : les mauvaises conditions météorologiques et la DCA allemande, installée entre Varades et Anetz. Elle aurait touché l'avion afin de protéger son terrain d'aviation opérationnel. Sept aviateurs ont péri et sont inhumés dans le cimetière du village.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-du-buis-a-la-trezenne/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.